

L'écho des Gorges

Bulletin d'informations municipales de Cognin les Gorges

Février 2017

N° 51

Editorial

Courrier envoyé aux Elèves et enseignantes de l'école de Cognin les Gorges ,le 30 janvier 2017

Objet: Cérémonie du 29 janvier 1944

Bonjour à toutes et tous,

Je tenais au nom de la commune de Cognin les Gorges, à vous remercier pour votre participation à la cérémonie du 29 Janvier 1944. Tous les participants, élus, anciens combattants, et habitants de la commune ont apprécié vos lectures.

Le texte de Monsieur Albert Glénat, maire de la commune de 2001 à 2014, a permis de bien comprendre les événements tragiques de cette journée du 29 Janvier 1944 qui marqueront à jamais notre commune et celle de Mallevall-en-Vercors.

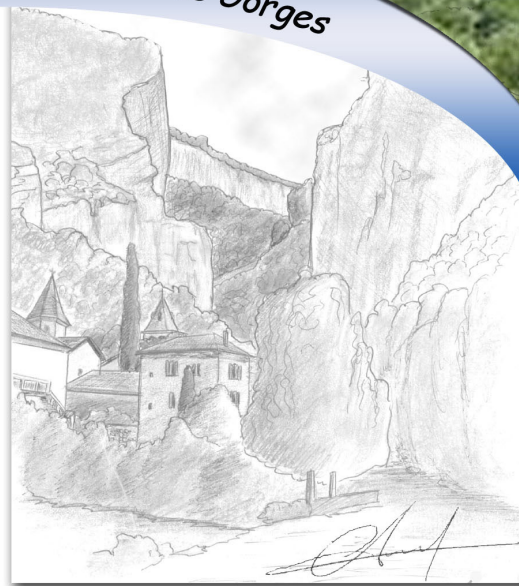
Le poème de Aragon, « La rose et le réséda », lu à trois voix avec beaucoup de spontanéité, a clôturé cette cérémonie sur un message de paix.

Votre présence à toutes ces cérémonies commémoratives est très importante. Une bonne connaissance de notre histoire, de l'histoire de l'humanité, nous donne les clés pour mieux comprendre le monde dans lequel on vit, et devenir un citoyen éclairé. Ces commémorations sont l'occasion de se rassembler, quelque soient nos âges, nos différences, nos idées et de redire combien la Paix, la non-violence, le respect de l'autre sont les objectifs incontournables du vivre ensemble et de notre République Française.

Encore une fois merci, en vous espérant nombreux aux prochaines commémorations du 8 Mai 1945, 11 Novembre 1918 et 29 janvier 1944.

Salutations citoyennes.

Le Maire,
Patrice FERROUILLAT



Sommaire

En direct des conseils.....2	Pêche.....16
	Atelier bien être,Alpadom.....18
En parcourant les rues	Infos autonomie
Point travaux9	
Adieu poteaux.....10	Elagage rappel,Sictom19
PLU.....11	Casting.....20
SPANC.....12	
	Mission locale.....21
Vie du village	
Foyer rural 13	Etat civil24
Club des gorges, chasse14	Bloc note
CCAS 15	

Retrouvez votre commune sur internet:

<http://www.cognin-les-gorges.sud-gresivaudan.org>

En direct des conseils.....

COMPTE RENDU du CONSEIL
MUNICIPAL du 21 Novembre 2016

I/ ARRETE DE CIRCULATION RUE DE LA VIEILLE EGLISE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que pour la nécessité des travaux d'aménagement sur la rue de la Vieille Eglise, un arrêté de circulation interdisant toute circulation de véhicule dans cette rue a été pris jusqu'au 20 décembre 2016.

II/ RETOUR EXPERTISE TOURISTIQUE PLAN DE FINANCEMENT POUR LE PROJET « REHABILITATION MAISON CARRAL »

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux l'expertise touristique réalisée par le bureau d'étude MLV Conseil. Cette expertise a été totalement financée par la région Auvergne Rhône Alpes qui accompagne les porteurs de projets touristiques.

L'étude montre qu'une telle structure a une viabilité économique faible (chiffre d'affaires entre 20 à 30 000€ par an) avec obligation d'avoir un gestionnaire qui s'implique totalement dans le fonctionnement de la structure (prestation de services petits déjeuners, ménage, blanchisserie, arrivées tardives, ...) et qui dispose bien sûr des compétences nécessaires en particulier sur le plan commercial.

L'exploitation par un gestionnaire (sous forme de DSP ou d'une autre convention de droit public ou de droit privé : cession et baux de droits privés pour les biens du domaine privé, autorisation d'occupation temporaire, bail emphytéotique administratif), ne permettra pas d'assumer totalement par paiement d'un loyer ou d'une redevance le remboursement des annuités d'emprunt nécessaires à la requalification du site. Une part restera à charge de la commune.

Devant ce constat, la question de la création d'un hébergement touristique à Cognin les Gorges relève plus d'une volonté politique, au niveau communal en soutien direct au commerce local, et au niveau du territoire dans une stratégie de mise en tourisme.

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le projet du plan de financement de ce projet.

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant
Travaux réhabilitation maison Carral Hébergement touristique aménagement du village tr condi n°3	500 000,00	Subvention Plan de relance Département Isère	40,7 %	240 000,00
Mobilier intérieur	32 500,00	TEPcv	13,6 %	80 000,00
Maitrise d'oeuvre	57 750,00			
		Autofinancement de la commune	45,7 %	270 250,00
TOTAL	590 250,00	TOTAL		590 250,00

Le montant des travaux correspond à l'enveloppe de travaux mentionnée dans l'appel d'offres du maître d'oeuvre.

Le montant du mobilier est précisé dans l'expertise touristique.

Le coût de la maîtrise d'oeuvre est celle du bureau d'étude que monsieur le Maire vous proposera de retenir au point suivant.

En direct des conseils.....

La seule subvention notifiée est celle du département dans le cadre du plan de financement de la convention du Plan de relance.

Après discussion, le Conseil Municipal estime qu'à la lecture du rendu de l'expertise, ce projet ne peut être viable et tenable par la commune qu'à partir d'un financement de cet investissement par 80 % de subventions.

Le conseil municipal demande à monsieur le Maire de réunir les notifications de subventions pour assurer 80 % du financement de cet investissement.

III/ CHOIX MAITRE D'ŒUVRE POUR LE MARCHE « REHABILITATION MAISON CARRAL »

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux les 2 candidatures reçues pour l'appel d'offres lancé pour le choix du maître d'œuvre pour le projet de réhabilitation de la Maison Carral : APOIDEA Architecture de Meylan et ATELIER CUBE de Tullins.

L'assemblée, après avoir étudié les 2 candidatures et établi le tableau d'analyse des offres propose de retenir la proposition d'APOIDEA de Meylan.

Le conseil municipal demande à Monsieur le Maire d'attendre le prochain Conseil Municipal pour signer l'acte d'engagement avec le maître d'œuvre, afin d'avoir plus de certitudes sur le plan de financement.

IV/ VADEMECUM DE LA FUSION DES 3 COMMUNAUTES DE COMMUNES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le vade-mecum concernant la future intercommunalité.

Il invite les conseillers à le consulter.

Il explique que lors de la dernière conférence des Maires, qui a réuni tous les maires de la future intercommunalité, a été évoquée la prise de compétence « Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ». Les avis restent partagés : besoin d'un document d'urbanisme à l'échelle intercommunale, crainte de perte des souverainetés des communes sur un des derniers bastions communal, charge de travail importante pour sa réalisation sur la fin de mandat (2017-2020).

Il indique que les communes devront délibérer prochainement pour se positionner sur cette question, il faut que 25% des communes représentant 20% de la population délibèrent contre le transfert de la compétence urbanisme à l'intercommunalité pour que le transfert n'intervienne pas de plein droit avant le 27 mars 2017.

V/RETOUR SUR LES TRAVAUX REALISES PAR FRANCE TELECOM

Monsieur Michel De Gaudenzi rapporte aux conseillers municipaux que suite aux mécontentements des propriétaires et de la commune concernant la finition des travaux opérés dans le cadre des remontées des câbles téléphoniques, il a été décidé de faire remonter à la direction de France Télécom les différents constats de malfaçons.

Des photos ont été prises et seront envoyées à l'interlocuteur de France Télécom.

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 12 Décembre 2016

I/ PARTICIPATION FINANCIERE A LA CONSTRUCTION DE LA CANTINE DE ROVON

Mme Borel Sophie explique au Conseil Municipal que suite à la construction de la cantine scolaire de Rovon, commune membre du SSI et au vu du règlement de celui-ci notifiant les modalités pour l'estimation des participations financières des communes membres aux investissements, un tableau de répartition des participations avait été proposé le 10/03/2016 par la commune de Rovon.

Cette première estimation proposait une participation financière d'un montant de 4315 € annuel sur une durée de 15 ans pour la commune de Cognin-les-Gorges.

Après avoir consulté le plan de financement de la construction du bâtiment élaboré par la commune de Rovon, les élus des autres communes membres du SSI ont demandé aux élus de Rovon de revoir les modalités de calcul des participations demandées, estimant que celles-ci ne correspondaient pas aux critères retenus habituellement par le règlement du SSI.

Après révision des modalités de calcul du tableau des participations, le montant demandé à la commune de Cognin-les-Gorges est de 3488,71 € sur une durée de 15 ans.

Après en avoir délibéré les membres présents acceptent à l'unanimité le montant de participation proposé.

II/ DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION POUR LA TRANCHE 3 DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE VILLAGE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les différentes tranches conditionnelles du marché de l'aménagement de village :

En direct des conseils.....

Tranche conditionnelle n°1 / Placette monument aux morts

Tranche conditionnelle n°2 / Rue de Mallevall

Tranche conditionnelle n°3 / Carrefour rue St Joseph

Les ordres de service pour la réalisation des deux premières tranches conditionnelles ont été signés le 20 juillet 2016.

Monsieur le Maire demande maintenant au Conseil Municipal de se positionner pour le lancement de la tranche conditionnelle n°3.

Il indique qu'une subvention peut être demandée à la Région dans le cadre du « Plan de ruralité » à hauteur de 40 % du montant des travaux plafonnée à 80 000 € de subvention.

Le montant de la tranche conditionnelle n°3 s'élève à 48 435,56 € HT, la subvention demandée serait de 19 374,62 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- au vu de la demande de subvention approuve le lancement de la réalisation de la tranche conditionnelle n°3 du marché de l'Aménagement de village pour un montant HT de 48 435,56 € qui sera imputée sur le compte 2135 du budget d'investissement de la commune.

- charge le maire de demander la subvention dans le cadre « Plan de Ruralité » à la Région

- autorise le maire à signer l'ordre de service pour la tranche conditionnelle n°3 « Carrefour rue St Joseph »

III/ CONVENTION POUR L'ENTRETIEN DU MATERIEL INCENDIE AVEC LA REGIE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

La lutte contre l'incendie s'inscrit dans le cadre des pouvoirs de police administrative des maires et les dépenses correspondantes sont obligatoires pour les communes. Elles englobent la fourniture, la pose, l'entretien, le renouvellement des points d'eau incendie (PEI) ainsi que leur contrôle technique périodique.

Le SDISS n'effectuant plus de prestation de contrôle, la 3C2V sur sollicitation des communes propose une gestion mutualisée de cette compétence.

Un service de contrôle technique des PEI interne sera organisé via la mise à disposition d'agent et de matériel de la Régie d'Eau et d'Assainissement de la 3c2v.

Les prestations seront facturées aux communes signataires comme suit :

- Maintenance et contrôle débit/pression des appareils fixée à 30€ HT par an et par appareil.
- Travaux hors maintenance : sur acceptation d'un devis.

Les communes signataires conservent l'entière responsabilité de l'organisation et du fonctionnement du service public de la défense contre l'incendie sur son territoire.

Cette mise à disposition doit être formalisée par la signature d'une convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Vue la délibération n°2016142 du 01/12/2016 et la délibération 2016063 du 07/04/2016 de la 3c2v,

- Décide d'adhérer à la gestion mutualisée de la compétence de l'entretien des appareils de défense contre l'incendie avec la 3c2v.

- Charge Monsieur le Maire de signer la convention avec la 3c2v.

IV/ LANCEMENT DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION DE LA MAISON CARRAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la réunion du Conseil Municipal du 21/11/2016, le choix du maître d'œuvre pour le marché de maîtrise d'œuvre « Réhabilitation de la maison carral en hébergement touristique » s'était porté sur le bureau d'architectes Apoidea de Meylan.

Il rappelle également que le Conseil Municipal avait décidé de signer l'acte d'engagement qu'après avoir pu monter un plan de financement à hauteur de 80 % de subvention sur l'estimation du coût des travaux du marché de réhabilitation de la maison Carral en hébergement touristique qui se monte à 500 000 € HT.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état actuel des financements connus au niveau de la Région, du Département et de l'État (convention TEPOS) et indique que les 80 % de subventions sont atteints sur 500 000€ HT de travaux.

Il demande au Conseil Municipal de délibérer pour la signature de l'acte d'engagement du Marché de Maîtrise d'œuvre avec le bureau d'architectes Apoidea de Meylan.

En direct des conseils.....

Il rappelle à l'assemblée que le montant du marché de maîtrise d'oeuvre est de 57 750,00 € HT dont la tranche ferme « du Diagnostic à l'Avant Projet Définitif » est de 19 923,75 € HT.

Le Conseil Municipal, au vu du plan de financement du marché des travaux et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

-décide de lancer le marché de maîtrise d'oeuvre pour la tranche ferme « Etudes »

-charge Monsieur le Maire de signer l'acte d'engagement avec le bureau d'architectes Apoieda de Meylan

V/CHARTRE REGIONALE D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS « ZERO PESTICIDE »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la charte régionale d'entretien des espaces publics, proposée par la Cellule Régionale d'Observation et de Prévention des Pollutions par les Pesticides en Rhône-Alpes (CROPPP):

Des démarches sont engagées au niveau européen (Directive cadre sur l'utilisation durable des pesticides) et au niveau national (plan Ecophyto 2018) pour une réduction de l'usage des pesticides en zones agricoles et non agricoles. Les collectivités ont un rôle central dans cette utilisation à travers la gestion des espaces publics (parcs, voiries...).

En Rhône-Alpes, la charte régionale propose une démarche évolutive et valorisante pour tendre vers la suppression des pesticides dans les villes et villages. Un délai de 5 ans est préconisé pour atteindre le «zéro pesticide».

Les objectifs visés concernent des enjeux à la fois sanitaires et environnementaux: protection de la santé du personnel chargé de l'entretien des espaces publics et celle des administrés, préservation et reconquête de la qualité des eaux.

L'engagement de la commune dans la charte conduira, conformément au cahier des charges, à élaborer et mettre en œuvre un plan de désherbage communal, des actions de formation des agents et d'information des administrés.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de s'engager en faveur de la réduction des pesticides sur la commune, adopte le cahier des charges et sollicite l'adhésion de la commune à la charte régionale d'entretien des espaces publics « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages ».

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 16 Janvier 2017

I/ OPPOSITION AU TRANSFERT AUTOMATIQUE DU PLAN LOCAL D'URBANISME A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD GRESIVAUDAN(1) AU 27 MARS 2017

(1) Nom provisoire

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal les dispositions de la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renouvelé (Loi ALUR) du 24 mars 2014 prévoyant le transfert automatique du PLU à l'intercommunalité.

Aux termes de l'article 136 de la loi ALUR, les communautés de communes deviendront compétentes de plein droit en matière de PLU à l'issue d'un délai de trois ans à compter de la publication de la loi, soit le 27 mars 2017.

Il est cependant précisé que ce transfert n'aura pas lieu si, trois mois avant l'expiration de ce délai, si 25% des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

Si, à compter du 27 mars 2017, la communauté de communes n'est pas devenue compétente en matière de PLU, il demeure possible de procéder au transfert à tout moment et selon les règles de droit commun prévues aux articles L.5211-5 et L.5211-17-1 du CGCT.

De même, en l'état actuel du droit, la loi prévoit une clause de revoyure le 1er janvier 2021. A compter de cette date la Communauté de communes sera automatiquement compétente en matière de PLUI. Les communes pourront néanmoins continuer de s'opposer à ce transfert, dans le délai de trois mois précédant cette échéance selon les mêmes modalités que précisé auparavant.

Monsieur le Maire rappelle que les Communautés de communes du Sud Grésivaudan, engagées en 2016 dans le travail préparatoire à la fusion effective depuis le 1er janvier 2017, ont réuni l'ensemble des élus du Sud Grésivaudan sur ce sujet. A cette occasion, l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise, l'Etablissement public du SCOT et un binôme élu/technicien en charge de l'élaboration du PLUI de Bièvre Isère Communauté sont intervenus pour partager leur connaissance et leur approche du sujet.

Il s'agissait de permettre aux conseils municipaux de poursuivre les réflexions et débats devant amener à un positionnement clair relatif au transfert de cette compétence à la future Communauté de communes à compter du 27 mars 2017.

En direct des conseils.....

Dans le cadre de la réflexion devant conduire les communes à se positionner sur la question du PLUI, il est évoqué avec les membres de l'assemblée que la fusion des EPCI du Sud Grésivaudan au 1er janvier 2017 nécessite pour la nouvelle structure intercommunale d'assurer sereinement :

- la structuration de son organisation politique et technique;
- son adaptation aux prérogatives nouvelles qui sont les siennes en matière d'eau potable, d'assainissement, de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, d'aménagement des aires d'accueil des gens du voyage, etc.;
- la définition de l'intérêt communautaire des équipements culturels et sportifs, d'accueil de l'enfance et la jeunesse, etc.;
- la consolidation de ses capacités financières;
- la construction et renforcement du partenariat financier et fiscal entre le groupement et les communes membres.

En ce sens, la question de l'opportunité du transfert dès 2017 a été officiellement portée à la connaissance des élus municipaux au travers d'un courrier en date du 12 décembre 2016 expliquant la position des Présidents des Communautés fusionnées concernant le transfert automatique du PLUI au 27 mars 2017.

Il en ressort que si les enjeux du PLUI en termes de constitution d'une vision et d'un projet communs d'aménagement et de développement du territoire ne font aucun doute pour de nombreux élus du Sud Grésivaudan, il semble que les questions du calendrier et des modalités de mise en œuvre du PLUI (gouvernance, financement, etc.) doivent être posées et appréhendées avec la plus grande acuité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

S'OPPOSE au transfert automatique du PLUI à la Communauté de communes du Sud Grésivaudan à la date du 27 mars

II/CHOIX DU NOM DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ISSUE DE LA FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT MARCELLIN, CHAMBARAN VINAY VERCORS ET DE LA BOURNE A L'ISERE AU 1ER JANVIER 2017

Considérant la dénomination temporaire de la Communauté de communes « du Sud-Grésivaudan » au

1er janvier 2017, fixée par arrêté préfectoral portant fusion des Communautés de communes du Pays de Saint Marcellin, Chambaran Vinay Vercors et de la Bourne à l'Isère ;

Considérant qu'il y a lieu de revoir la dénomination de la communauté de communes par délibération concordante à la majorité qualifiée (procédure de modification statutaire du groupement) ;

Considérant qu'à l'issue de la réflexion sur le choix du nom de l'EPCI, il a été préconisé de retenir comme marque institutionnelle la dénomination de Saint Marcellin Vercors Isère Communauté ;

Monsieur le Maire précise qu'il revient aux communes de délibérer dans un délai de 3 mois pour acter cette dénomination à la majorité qualifiée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DÉCIDE que la Communauté de communes issue de la fusion des Communautés de communes du Pays de Saint Marcellin, Chambaran Vinay Vercors et de la Bourne à l'Isère sera dénommée : Saint Marcellin Vercors Isère Communauté

III/ PROJET DE DECLASSEMENT DE L'EX ROUTE DEPARTEMENTALE N°1532 DE L'ANCIEN PONT SUR LE NAN

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande du Département de déclasser l'ex route départementale n°1532 de l'ancien pont sur le Nan dans un souci de régularisation des délaissés de voirie issu du nouveau tracé de la RD1532.

Il s'agit de transférer l'ancienne section de RD1532 à la commune de Cognin les gorges ainsi que le pont situé sous cette section de route.

Le département coordonne cette démarche avec la mise à jour du schéma directeur du département.

Ce transfert ne sera assorti d'aucune subvention d'équipement, mais le Département réalisera les travaux de remise en état de l'ouvrage (correspondant à 100 000 €HT de travaux) et de la réfection de la couche de roulement (correspondant à 20 000 €HT de travaux).

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que vu le peu de précisions apportées par le Département quant au diagnostic technique de l'état actuel du pont, il demande à ce que soit apporté plus de données sur l'évolution future de la structure du pont avant de prendre acte de ce transfert.

Il propose à l'assemblée de prendre contact avec la

En direct des conseils.....

direction départementale d'aménagement du territoire afin d'obtenir plus de données techniques et de pouvoir anticiper les coûts d'entretien de cette voie et les risques futures en terme de sécurité que devra assumer la commune.

Après en avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal décident à l'unanimité de :

- demander des précisions quant à l'état technique de l'ancien pont sur le Nan avant de s'engager sur son transfert à la commune

- charger Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires

IV/ TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'ENTREE SUD DU VILLAGE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les suggestions des techniciens du Département pour un aménagement de l'entrée Sud du village afin de sécuriser la voie d'accès à la route de Montchardon par la RD 1532.

Il indique et explique les différentes solutions avancées par le Département et demande au Conseil Municipal de réfléchir quant à celles-ci et à d'éventuelles autres solutions pouvant être proposées.

Le projet étant en cours de réflexion, de prochaines rencontres avec le Département permettront de finaliser cette sécurisation au vue des différentes propositions.

Monsieur le Maire ne manquera pas de soumettre le projet au Conseil Municipal à chaque proposition du Département.

V/TARIFICATION SALLE DES FETES ET CANTINE

Monsieur le Maire explique que suite à l'établissement du compte-rendu des locations des dernières années fait par Mme Malandrino Laetitia, régisseur de la salle des fêtes, il apparaît que le nombre de locations faites par les personnes extérieures à la commune est quasiment inexistant.

Le tarif proposé à la location extérieure des habitants de la commune apparaissant comme trop élevé.

Le calendrier de location de la salle des fêtes et de la cantine n'étant pas rempli de façon très importante, il conviendrait peut être de revoir à la baisse le tarif proposé pour les personnes n'étant pas administrés de la commune de Cognin-les-Gorges afin de le rendre plus attractif et d'obtenir un taux de remplissage des locations plus conséquent.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée des

membres présents de réfléchir à ce sujet afin d'en délibérer lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 06 Février 2017

I/ SUBVENTION ACCR

Considérant l'implication de l'ACCR de Pont en Royans dans l'organisation de la biennale 2016 et notamment dans la réalisation du programme « Hospitalité d'hier et d'aujourd'hui » à travers lequel la commune de Cognin-les-Gorges a été associée

Considérant que la commune de Cognin-les-Gorges a bénéficié d'animations culturelles sur son territoire sans contrepartie financière

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer pour le versement d'une subvention de fonctionnement à l'ACCR d'un montant de 1000 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

- décide de verser une subvention de fonctionnement à l'ACCR de Pont en Royans d'un montant de 1000,00 € pour l'année 2017.

II/ SUBVENTION 2017 CCAS

Mme Simoens Valérie présente au conseil municipal le résultat de clôture 2016 et le budget primitif 2017 du budget du CCAS de la commune

Celui-ci fait apparaître un besoin de financement de la section de fonctionnement d'un montant de 3100,00 €.

Dans sa séance du 06 février 2017 le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents vote une subvention de 3100,00 € au CCAS de Cognin-les-Gorges pour l'exercice 2017 .

III/ ACHAT PARCELLES CADASTREES B 388, B 542, B 543, B 572

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite au projet de l'aménagement de village en cours de réalisation, il est souhaitable d'acquérir les parcelles cadastrées B 388, B 542, B 543, B 572 appartenant à Mme Baggi Sylvette et à M. Bonneton Georges.

Il informe le Conseil Municipal qu'un accord est intervenu avec les propriétaires concernés sur un prix d'achat de l'ensemble des parcelles de 800,00 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide : à 8 voix pour (Mme Simoens Valérie ne participe pas au vote et à la délibération)

En direct des conseils.....

- de conclure la vente de l'ensemble des parcelles au prix convenu de 800,00 €
- de charger Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'aboutissement de cette décision.

IV/TARIFS LOCATION SDF-CANTINE-TABLES

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le tableau de remplissage de la salle des fêtes et de la cantine en terme de locations payantes sur les années 2015 et 2016.

Il apparaît que le taux de remplissage est dû uniquement aux locations effectuées par des habitants de la commune et que le nombre de locations des personnes extérieures à la commune est nul.

Il soumet aux conseillers la possibilité de baisser le tarif de location pour les personnes extérieures à la commune en vue d'augmenter le nombre de locations par un tarif plus attractif.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents le conseil municipal décide que les tarifs de location sont :

SITUATION **	TARIF	CONDITIONS
Habitants ou résidents de la Commune (usage privé) :		
• Location week-end	250.00 €	Avec ou sans chauffage
• Location cantine pour 24 heures	100.00 €	Avec ou sans chauffage
• Location des 2 salles	300.00 €	Avec ou sans chauffage
Association communale :		
• 2 manifestations à but non lucratif ou une à but lucratif/an	0.00 €	Avec ou sans chauffage
Personnes ou associations extérieures à la Commune :		
• Location week-end	400.00 €	Avec ou sans chauffage
• Location cantine	300.00 €	Avec ou sans chauffage
• Location des 2 salles	450.00 €	Avec ou sans chauffage
Associations extérieures impliquées dans la vie communale (bals non autorisés) :		
• 1 ^{ère} manifestation à but non lucratif	0.00 €	Avec ou sans chauffage
• 1 ^{ère} manifestation à but lucratif ou 2 ^{ème} à but non lucratif/an	400.00 €	Avec ou sans chauffage

Location d'un forfait de 5 tables	20,00 €
-----------------------------------	---------

V/ RECONDUCTION DU CONTRAT EN CAE DE L'AGENT TECHNIQUE POUR UNE DEUXIEME ANNEE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat en CAE (contrat d'accompagnement dans l'emploi) de M.Devrieux Thomas, employé aux services techniques, se termine le 14 février 2017 et qu'il est possible de le reconduire jusqu'au 14 février 2018.

Il précise qu'au vu des prévisions de travaux à effectuer sur la commune et pour le bon fonctionnement de l'entretien du territoire, il est nécessaire que l'équipe des services technique soit composée de deux personnes.

Il rappelle au conseil municipal que M.Devrieux Thomas est employé sur un temps de travail de 24 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de reconduire le contrat de M. Devrieux Thomas jusqu'au 14 février 2018.

VI CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION APLOMB POUR LES TRAVAUX AU PARC ST JOSEPH

Monsieur rappelle au conseil municipal le projet d'effectuer un chantier d'application avec l'association APLOMB au parc St Joseph : modification du mur d'enceinte et reconstruction d'un lavoir couvert.Ce dispositif permet à l'association de mettre en pratique sa formation pour ses stagiaires, encadrée par des formateurs professionnels.

Après avoir présenté au conseil municipal les plans de construction relatifs à ces travaux, Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de signer une convention avec l'association APLOMB pour finaliser les modalités d'exécution de ce chantier :

En direct des conseils.....

Il est convenu que le chantier se déroulera en 7 tranches d'environ 1 semaine qui s'étaleront du 19 avril au 20 décembre 2017

Certains travaux de préparation seront à la charge de la commune et celle-ci devra également fournir les matériaux ainsi que divers matériels.

La municipalité s'engage également à fournir l'eau et l'électricité et à prendre en charge les frais de déplacement des stagiaires et du formateur.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire décide de signer la convention avec l'association APLOMB pour l'exécution de ce chantier et charge le Maire de faire aboutir ce projet.

VII/DELIBERATION COMPLEMENTAIRE POUR LA REVISION DU POS VALANT TRANSFORMATION EN PLU

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 24 novembre 2015, la mise en révision du POS valant transformation en PLU a été lancée. L'examen de la délibération révèle que les objectifs poursuivis par le projet de Plan Local d'Urbanisme

(PLU) n'apparaissent pas clairement dans la partie délibérative du document.

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de préciser les objectifs par une délibération complémentaire qui sera votée lors du prochain conseil municipal.

VIII/PRESENTATION DU PROJET DE DIAGNOSTIC DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE L'ETUDE DE L'ELABORATION DU PLU

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de diagnostic de la commune dans le cadre de l'étude de l'élaboration du PLU.

Ce projet de diagnostic a été envoyé en amont de la réunion du conseil municipal à tous les conseillers par courriel pour consultation.

Il demande à l'assemblée d'étudier ce diagnostic et de donner son avis et ses remarques lors d'une prochaine réunion afin de le valider.

Le diagnostic sera présenté à la population lors de la réunion publique prévue pour le jeudi 20 avril 2017.

En parcourant les rues.....

LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU VILLAGE

Les travaux d'aménagement du centre village ne sont pas terminés, mais le chantier avance avec un léger retard lié aux difficultés de démarrage et aux journées d'intempéries de novembre et janvier.

Les entreprises Sports et Paysages, Chambard, Sobeca travaillent depuis début janvier sur la place de la Fontaine et les abords du Monument aux Morts, espace qui demandait les plus importants aménagements. Fin mars, ce secteur devrait être terminé et les entreprises devraient alors débiter la tranche suivante des travaux, tranche qui concerne la rue de Malleva, entre la place de la Fontaine et la rue des Sorbiers.

La commune, les maîtres d'œuvre, les entreprises font en sorte de conduire les travaux en respectant au mieux les budgets impartis par secteurs. Un bilan financier sera effectué à la fin de la tranche ferme et conditionnelle 1 (travaux du haut du Village, rue de la Vieille Eglise, place de la Fontaine, abords du Monument aux Morts, des aménagements du croisement avec la D1532). En fonction des dépenses engagées, de l'octroi ou non d'une subvention demandée à la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du plan de ruralité, la commune décidera d'engager ou non les travaux de la dernière tranche conditionnelle qui permettraient de terminer

l'aménagement de voirie sur la Rue de Malleva entre la Rue des Sorbiers et la rue Saint Joseph.

Ces travaux ont causé beaucoup de désagréments à tous les riverains. Merci à eux pour leur patience, mais merci aussi aux entreprises et à leurs employés pour leur professionnalisme et leur disponibilité.

En conclusion, un gros chantier pour notre commune, mais qui devrait faire en sorte que nous ne parlions plus de ce secteur pendant de nombreuses années.



En parcourant les rues.....

ADIEU POTEAUX...

Les lignes 20 000volts avaient été enfouies pendant l'été 2014. Restait à démonter les lignes aériennes qui ne servaient plus à rien. Ça y est, le chantier a démarré et on voit disparaître un à un tous ces poteaux auxquels on s'était habitué, mais qui polluaient notre paysage.

Plus de sécurité dans l'acheminement de l'électricité et des paysages qui retrouvent leur beauté, belle opération menée par ERDF.



En parcourant les rues.....

PLU: Le Plan Local D'Urbanisme, ça avance...

Depuis cet automne, à raison d'une réunion par mois entre les élus et les membres du bureau d'étude, la phase 1 de ce travail, le diagnostic, arrive à son terme.

Claire Bonneton, urbaniste-paysagiste, Christophe Seraudie, architecte, Grégory Agnello consultant en environnement, Laurent Le Corroller, architecte du Patrimoine ont rassemblé toutes les données pertinentes en terme de réglementations, de services, de connaissances, de données démographiques et socio-économiques sur notre commune. La restitution de ces recherches aux élus ont été l'occasion d'échanges et confrontations de point de vue, pour s'assurer que ce diagnostic posé sur notre commune était bien partagé.

Ce diagnostic, document de plus de 150 pages agrémentés de plusieurs cartes, schémas, photographies et se décompose en 6 ou 7 grands chapitres.

Le premier point abordé est la présentation de la démarche d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme en terme de règlement, de présentation, de calendrier, de processus de concertation, en regard du contexte intercommunal et des documents supracommunaux (Schéma de Cohérence Territoriale de la région grenobloise, charte du Parc Naturel Régional du Vercors).

Un autre chapitre est consacré au bilan du Plan d'Occupation des Sols de notre commune qui a régi le droit des sols pendant près de 30 ans.

Un chapitre est consacré à un état des lieux complet et exhaustif sur le plan de l'environnement : relief, climat, réseaux hydrologiques, risques naturels, zones sensibles...

Sont abordés ensuite tous les aspects paysagers, perception visuelle, typicité de notre commune tant en terme de sa situation, que de ces formes architecturales et urbaines, ou que de son patrimoine. Enfin pour terminer, le diagnostic fait un état précis en terme de démographie, besoin en habitat, équipements et services publics, et fournit aussi des données précises sur les différentes activités économiques vécues au quotidien sur notre commune. Ce diagnostic vous sera présenté lors de la première réunion publique qui aura lieu le jeudi 20 avril 2017 à 20h00.

En préambule de cette présentation du diagnostic, les élus et le bureau d'étude vous expliqueront en détail le processus de concertation dans le cadre de l'élaboration de ce Plan Local d'Urbanisme.

Un registre est également disponible en mairie sur lequel vous pouvez consigner toutes vos demandes ou remarques générales ou personnelles concernant le droit des Sols.

Enfin, le Conseil municipal, lors de sa séance du 21 février a voté une délibération complémentaire à la délibération du 24 novembre 2015 précisant les objectifs de la révision du POS valant transformation en PLU. Cette délibération complémentaire est téléchargeable sur le site de la commune de Cognin les Gorges.

L'urbanisation du Pré Champon aussi..

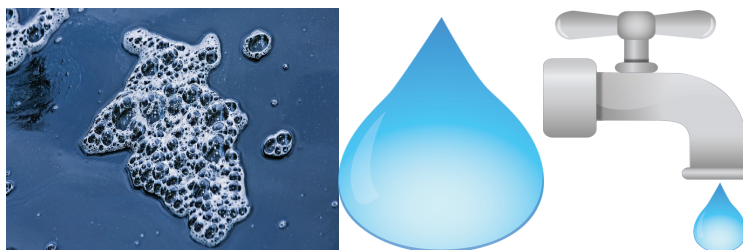
Dans le même temps, Sonia Childéric, chargée de montages d'opérations, a lancé le travail sur l'urbanisation du Pré Champon. Elle a fait un état des lieux du marché immobilier sur notre secteur tant sur le plan demandes que sur les prix pratiqués. A la lecture des types de demandes, elle a accompagné la commune pour qu'elle définisse le type de logement à construire. Ce qui ressort, c'est qu'il n'y aurait pas un seul type d'habitat et produit proposé (habitat groupé, maison mitoyenne, maison individuelle, parcelle libre). Les modes d'accès pourraient être aussi divers (location, accession sociale, achat).

Elle a pris contact avec différents lotisseurs promoteurs pour faire en sorte d'avoir des offres qu'on espère les plus diverses possibles, et qui nous permettent d'arriver au produit, à l'aménagement qui correspondra le mieux en terme de qualité architecturale et urbaine, en terme de diversité proposée et en adéquation avec une offre économique intéressante, pour la commune et pour les habitants potentiels.

Dans le courant de ce printemps, Sonia Childéric va donc nous accompagner pour l'écriture du cahier des charges qui permettra de lancer cette consultation ouverte auprès des promoteurs lotisseurs retenus et intéressés par notre projet.

En parcourant les rues.....

SPANC



Réhabilitation des dispositifs d'assainissement individuel,

La communauté de Saint Marcellin Vercors Isère, par l'intermédiaire de la régie des eaux et de l'assainissement, peut vous faire bénéficier d'aides pour réhabiliter vos installations d'assainissement non conformes.

Conditions pour en bénéficier :

- les installations qui datent d'avant 1996
- lorsqu'il existe un risque environnemental ou sanitaire constaté
- la nécessité de faire les travaux dans un délai de 4 ans
- dépendre d'une collectivité qui accepte de percevoir et redistribuer les aides (ce qui est le cas pour notre collectivité).

A noter qu'aucune condition de ressources n'est exigée pour l'attribution de cette aide et qu'elle concerne à la fois les prestations d'études et de travaux.

L'agence de l'eau finance forfaitairement à hauteur de 3000 euros par dossier et le Conseil départemental attribue une aide complémentaire de 25 % du montant des travaux (TTC) à charge du prestataire avec un plafond maximum fixé à 3600 euros par installation individuelle. Le demandeur quant à lui devra financer au moins 20 % de l'ensemble des travaux.

Exemple pour la réhabilitation d'un dispositif qui coûte 10 000 euros TTC:

- | | | |
|--|---|-------------|
| • aide de l'agence de l'eau, forfait de | : | 3 000 euros |
| • aide du conseil départemental (25 % de 10 000 TTC) : | | 2 500 euros |

reste à charge 4 500 euros pour le demandeur .

Pour tous renseignements s'adresser à la Régie des eaux et d'assainissement (04 76 36 90 57) qui vous passera le technicien chargé de ce dossier.

Vie du village...

FOYER RURAL

ASSEMBLEE GENERALE

L'assemblée générale du foyer rural a eu lieu le 2 décembre 2016.

Ce rassemblement annuel permet aux membres de l'association de faire le bilan moral et financier de l'année écoulée mais aussi de décider de la composition du bureau et des futures manifestations.

Ordre du jour :

CR bilan de l'année 2016

Calendrier des activités 2017

Composition du bureau 2017

Monsieur Grégory Reynaud Dulaurier, président, remercie toutes les personnes présentes à l'assemblée générale, ainsi que les bénévoles qui participent aux activités organisées par le foyer rural.

Monsieur Grégory Reynaud Dulaurier présente les comptes de l'année :

Année 2016 déficitaire : - 677,10€

Ce déficit est dû à un grand nombre d'investissements nécessaires au bon fonctionnement de l'association, achat tables et bancs, sono, casseroles, plateaux, gobelets lavables, ainsi que la vérification obligatoire du chapiteau par un organisme agréé.

La majorité des manifestations de cette année étant bénéficiaires nous pouvons dire que ce fut une belle année pour les bénévoles du foyer rural.

Section gym : Cette année 4 cours de gymnastique par semaine sont organisés.

Section danse : 29 Adhérents, Monsieur Piccarreta anime cette activité.

Section Zumba: Animée par Laura Durand

FESTIVITES 2017 :

La première manifestation de l'année organisée par le foyer rural : la matinée boudin qui a eu lieu le 22 janvier dernier.

Chère à nos habitants, ceux-ci ont été nombreux à franchir le pas de la porte de la cantine pour venir acheter boudins et caillettes comme chaque année mais également, pour la deuxième année, des tripes. Devant le succès de l'an passé, le foyer rural a augmenté la quantité de tripes et les barquettes se sont vendues comme des petits pains!!

Nous retrouverons également le repas dansant « choucroute » ! (**ATTENTION LA DATE A ETE MODIFIEE**) , il se déroulera le 1 AVRIL 2017. (et ceci n'est pas une farce !)

CALENDRIER DES ACTIVITÉS 2017 :

Dimanche 29/01/2017 matinée boudins

Samedi 01/04/2017 repas dansant

Samedi 29/04/2017 bal des jeunes

jeudi 13/07/2017 soirée moules frites

Week-end du 04/08 au 06/08/2017 vogue annuelle

Samedi 25/11/2017 soirée beaujolais nouveau

Samedi 08/12/2017 assemblée générale

COMPOSITION DU BUREAU

Président : REYNAUD-DULAURIER Grégory

Vice président : CHAVANCE Pierre

Trésorière : WINGERTER Yolaine

Vice trésorière : CLEMENT Isabelle

Secrétaire : MARCEL Christine

Vice secrétaire : BOREL Sophie

Communication : VEYRET Lilian



Vie du village...

SOIREE DANSANTE

Animée par MUSE DANCE

CHOUROUTE

Fromage et Dessert

Samedi 1^{er} AVRIL , à partir de 20h (salle des fêtes) COGNIN LES GORGES

Adultes (+ de 12 ans) = 15€

Enfants = 8€

Sur réservation uniquement jusqu'au 22/03/17(Places limitées !!)

A la Poste / A l'épicerie

Réservations

Nom _____

Nb d'adultes : _____ X 15€ = _____

Nd d'enfants : _____ X 8 € = _____

Joindre le règlement libellé à l'ordre du FOYER RURAL

CLUB DES GORGES DU NAN

Le Club des Gorges du Nan recherche des personnes qui jouent au tarot. En effet, les jours de rencontre, un mercredi sur deux, des « ateliers jeux » se mettent en place autour du Scrabble, de la Belote et du Rami. Alors avis aux amateurs !!

Le Club des Gorges a fêté l'anniversaire de Mme Evelynne Martinais : 90 ans !. Une belle après-midi autour de la doyenne du club, avec, pour arroser un gâteau et de la Clairette !

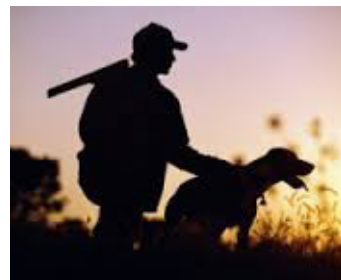


Mercredi 1^{er} février, Monsieur le Maire et ses deux adjointes Sophie Borel et Valérie Simoens ont rendu visite aux aînés et ont offert, de la part de la commune, la galette des rois. Une fin de journée sous le signe de la joie et de la bonne humeur autour des jeux de société.

Le club propose à tous les volontaires de se joindre à une sortie à Montélimar le lundi 29 mai 2017 : Visite de la ville en petit train et visite du musée du nougat sont au programme. Renseignement et inscriptions auprès de Lucette : 04/76/38/52/91 ou Mireille : 04/76/38/17/75

INFO : Le club envisage d'organiser un concours de belote courant septembre 2017, en après-midi.

ASSOCIATION DE CHASSE



REPAS DE CHASSE EQUIPE VOIRON

Samedi 18 MARS 2017 à midi.

Menu

Repas de têtes

repos du Palais

Chamois à la forestière

Pavé du Vercors, Flanc de légumes

Fromage

Dessert

TARIF: 20 EUROS

Inscriptions et réservations auprès de: LAURENT VOIRON : 06.19.54.48.65

ou GUY VOIRON: 06.89.69.15.59

Réservations avant le 14 mars

Possibilités à emporter : 14 euros, à récupérer à la salle des Fêtes de Cognin les gorges à partir de 11H le 18 Mars.

Vie du village...

REPAS DU CCAS

Retour en photos sur une belle journée, le repas intergénérationnel. L'occasion également de fêter l'anniversaire de Yolaine, notre secrétaire de Mairie.

Merci à Christiane notre photographe, merci à nos employés communaux pour leur gentil coups de main, merci à toutes et tous pour votre bonne humeur et votre entrain.

Le Centre Communal d'Action Social de Cognin les Gorges vous invite plus nombreux pour l'année prochaine.



Merci à Laurent et Nadège Voiron, nos traiteurs pour le délicieux repas

Vie du village...

ASSOCIATION DE PECHE

AAPPMA 4306

2016/2017

NOMS	PRENOMS	LOCALITES	COORDONNEES	
BITH	François	Cognin-L-G	0476382241	celinecaline07@wanadoo.fr
GILBODON-BERT	Olivier	Marnans	0681266190	olivier.gibodon.bert@gmail.com
LEROY	Thibault	St Nazaire Rs	0678956417	thibaultleroy@yahoo.fr
CHAIX	Pascal	Cognin-L-G	0671362657	pechenancognin@gmail.com
DELGUERRA	Laurent	Cognin-L-G	0686454560	laurentdelguerra@orange.fr
ARGOUD	Bernard	Cognin-L-G	0476384430	bernard_argoud@orange.fr
LEMONSU	Christian	Cognin-L-G	0476385889 0683320398	christian.lemonsu@orange.fr
DELGUERRA DELGUERRA	Jean Marc Kilian	Saint Sauveur	0607230258	non non
ARGOUD ARGOUD	Michel Baptiste	Cognin-L-G Cognin-L-G	0682257862 0687751034	margoud@free.fr b.argoud@orange.fr
BOISSIN	Pierre	Saint Sauveur	0686701987	non
CROUZET	Jean Luc	St Hilaire Roz	0674201420	crouzet38@yahoo.fr
CHARREL	Quentin	Cognin-L-G	0785566007	quentincharrel@hotmail.fr
CHARREL	Nicolas	Cognin-L-G		
CHARBONNEL	Gilbert	St Just Claix	0475484570	non
GARCIA	Gilbert	Cognin-L-G	0628764190	gilbert-garcia@orange.fr
CHARRIER	Robert	Rovon	0638785525	robert.robert@gmail.com
MOULIN	Christophe	Beaulieu	0627061252	sandrinecaptin@gmail.com
BOIS	Francis	Rovon	0637543509	maderaf7@gmail.com
MOREL	Alain	St Marcellin	0476381982 0635951997	aetcmorel@free.fr
Fédération Départementale	Isère	301, rue de l'Eau Vive- Font Besset 38210 St Quentin	0476310600	www.pecche-isere.com FEDERATION.PECHE-38@wanadoo.fr

Vie du village...

Société de Pêche «Les Gorges Du Nan»

L'AG de la société de pêche «Les Gorges du Nan» s'est déroulée le 23 décembre 2016. Les bilans financier et moral ont été présentés et approuvés par les 11 membres du conseil d'administration.

Le nouveau bureau a été constitué avec en Président; **François Bith**, en vice-président; **Olivier Gilbodon-Bert**, en trésorier; **Pascal Chaix** et au secrétariat **Thibault Leroy**. Les responsables de l'Ecole de pêche sont **Bernard Argoud** et **Laurent Delguerra**. Les membres de la société tiennent à remercier Laurent Delguerra pour son mandat de 4 années en tant que président tout comme Jean Marc Delguerra pour ses 20 années de secrétariat.

PROJET, PERSPECTIVES 2017

Lâchers de truites prévus:

1-jeudi 09 mars 2017

(ouverture pêche truite samedi 11 mars)

2-vendredi 07 avril 2017

3-vendredi 12 mai 2017.

4^{ème} lâchers à demander à M. Levra

Ateliers pêche nature du Sud Grésivaudan du 18 mars au 24 juin 2017

Fête de la pêche: Dimanche 21 mai 2017

Journée étang Mandier: WE du 10 et 11 juin 2017 ?

Elagage et débroussaillage sous le village et aménagement accès à l'entrée des gorges

Organisation d'un safari truite à l'étang Mandier (samedi 03 juin 2017?)

Animation pêche à la truite dans la fontaine pour la fête du village début Aout (20kg de truites à demander à la fédération)



APN Sud Grésivaudan 2017

Objectifs : offrir aux enfants (de 10 à 16 ans) du secteur géographique comprenant les AAPPMA réciprocaires et non réciprocaires suivantes (Beaulieu, Cognin les gorges, Izéron, Pont en Royans, St-Antoine-l'Abbaye, St Marcellin), la possibilité d'accéder à une « école de pêche » qui leur offre les moyens de :

- Découvrir plusieurs techniques de pêche liées à la diversité des sites et des poissons présents.
- Devenir éco-citoyens en les sensibilisant à l'environnement (respect des lieux, de la faune et de la flore ainsi que des autres (pêcheurs et usagers de l'eau)
- Découvrir leur secteur géographique et hydrologique lors des déplacements dans les différents sites de pêche existant sur ce territoire du Sud Grésivaudan ainsi que la diversité de la faune et de la flore notamment liée au milieu aquatique.

Inscription : Venir le samedi 18 mars, jour de présentation de l'APN (ou envoyer par courrier à Mme Mourier Karine ; les routes ; 38160 Montagne), muni d'une attestation responsabilité civile de votre enfant, d'un certificat médical d'aptitude ainsi que du montant de l'Adhésion (20 euro pour l'année 2017, à l'ordre de Association Pêche St Marcellin). Les adhérents devront être titulaires de la carte de pêche « découverte » ou « mineur » d'une des associations membres de l'APN.

Encadrement : Réalisé par les animateurs de la Fédération de Pêche de l'Isère, des bénévoles et des parents.
Transport assuré par les parents

Programmation Pédagogique :

Les samedis du 18 mars jusqu'au 17 Juin, ateliers en ½ journée de 14h à 17 h sauf la journée pêche de la carpe du 20 Mai de 9h30 à 17 h (repas à fournir par les familles) et la journée lac de montagne du 24 Juin de 10h à 18h à Villard de Lans.
Pour clore la saison : mini camp pêche de 2 jours les 30 Juin et 1 Juillet 2017 avec restauration et hébergement assurés par l'APN.

INSCRIPTION

Contactez Karine Mourier :

Tél : 04 76 36 21 90 / 06 82 58 15 69

Mail : apn.sudgresivaudan@yahoo.fr

Les séances : (en fonction des conditions météo)

- 1) **18/03 PRESENTATION DE L'APN (pensez à emmener tout votre matériel) :**
- Objectifs et intervenants
 - Inscription des enfants à l'APN

- Vérification de votre matériel de Pêche
- Visite de l'écluserie évaluation des connaissances des jeunes
- Réflexion sur la nature, les rivières, les lacs, les poissons
- la réglementation de la pêche et son organisation
- LIEU : sur le site de St Quentin s/ Isère (écluserie fédérale)
- La présence des parents est fortement recommandée.

- 2) **25/03 La Pêche au toc / lancer dans la Bourne :**

- Lieu : parking des quais de la Bourne à Pont en Royans

- 3) **01/04 La Pêche au coup :**

- Lieu : Étang de St Bonnet de Chavagne (AAPPMA de Saint Marcellin)

- 4) **08/04 Pêche au Toc sur la Cumane :**

- Lieu : rivière Cumane (AAPPMA de Saint Marcellin)

- 5) **06/05 Pêche des carnassiers aux leurres (+pêche au coup):**

- Lieu : Étang de St Bonnet de Chavagne (AAPPMA St Marcellin)

- 6) **13/05 Pêche de la truite au Toc /découverte petites bêtes dans le Nan :**

- Lieu : Le Nan (RDV sur le parking de l'Epsilon)

- 7) **20/05 : Pêche de la Carpe (+ pêche au coup)**

- Lieu : Étang de St Bonnet de Chavagne (AAPPMA Saint Marcellin)

- 1) **10/06 Détermination des insectes et réalisation de mouches**

- Lieu : Saint Marcellin (Stade olympique)

- 2) **17/06 : Pêche des carnassiers**

- Lieu : Étang de la Digue (AAPPMA Roybon)

- 3) **24/06 Pêche en lac de montagne (anglaise, coup, mouche)**

- Lieu : Lac du pré des prés (RDV aux remontées mécaniques proches des balcons de Villard à 10h)

- 4) **Mini-camp pêche offert les 30 Juin et 1 Juillet 2017**

- (RDV : à partir de 18h30 vendredi jusqu'à 11h samedi)

Hébergement sous tentes, restauration sur place,

Présence des parents vivement souhaitée le 1 juillet à partir de 11 heure pour faire le point sur le déroulement de la saison de l'APN autour d'un apéritif dînatoire offert.

- Lieu : Étang de St Bonnet de Chavagne (AAPPMA Saint Marcellin)

Vie du village...

ATELIERS «BIEN ETRE»

Je prends soin de moi !

L'association Arboressences vous propose des ateliers, Je prends soin de moi !, avec Céline Creupelandt, accompagnatrice en bien-être, nouvellement installée sur la commune.

Un temps juste pour vous, pour vous détendre, apprendre à mieux vous connaître et vous écouter, pour gagner en confiance en vous, diminuer votre stress, prendre du recul face aux difficultés, vous dynamiser et... vous faire du bien ! Avec des exercices simples pouvant être repris chez vous. Et ce dans une ambiance douce et bienveillante !

Aucune disposition particulière n'est requise, accessible à tous quelle que soit votre condition physique !

Les lundis de 18h30 à 19h45, pour bien démarrer la semaine ! (dans le réfectoire attenant à la salle polyvalente)

Participation : 6 €/atelier (+ 2 € d'adhésion à l'association)

Informations : 06 51 86 46 77

ALPADOM

Basée à Cognin les Gorges, ALP@DOM est située au coeur du sud Grésivaudan à mi-chemin de l'Isère et la Drôme. Notre entreprise est en mesure de proposer des Services à la Personne de proximité, de qualité tout en respectant le mode de vie des personnes.

ALP@DOM c'est :

- Une entreprise agréée
- Des prestations "tout compris" (frais déplacements inclus)
- Pas d'engagement
- Pas de contrat de travail
- Pas de frais de dossier
- Vous pouvez bénéficier d'avantages fiscaux

Nos services :

- Livraison de courses à domicile
- Livraison de repas à domicile
- Collecte et livraison de linge repassé
- Assistance administrative à domicile
- Accompagnement d'enfants âgés de plus de 3 ans

Contactez-nous :

0685 309 389

contact@alpadom.com
alpadom.com



50%
de réduction
d'impôts !

INFOS AUTONOMIE

Le service Autonomie du territoire Sud Grésivaudan propose une conférence de sensibilisation sur la perte d'audition, qui aura lieu le :

Jeudi 16 mars 2017
De 14h30 à 16h30

A la Maison de territoire du Sud Grésivaudan
Avenue Jules David à Saint-Marcellin

Cette conférence abordera les questions que chacun et chacune d'entre nous peut se poser dans un quotidien où les sollicitations sonores sont de plus en plus fréquentes : Comment préserver notre audition ? Quels sont les premiers signes d'une perte d'audition ? Quels sont les moyens de compensation ?

L'Association Nationale de l'Audition présentera les fragilités du système auditif, les moyens de compensation et les bons gestes à adopter pour prévenir la perte d'audition.

A cet effet, vous trouverez, ci-joint, un flyer et une affiche.

Madame Liétard, Chef du service autonomie, vous remercie de bien vouloir relayer cette information auprès de vos administrés.

Pour obtenir de plus amples informations, vous pouvez contacter le service autonomie au 04 76 36 38 38.

L'AUDITION, UN CAPITAL À PRÉSERVER

Entrée libre

Conférence de sensibilisation sur la perte d'audition

Jeudi 16 mars 2017
De 14h30 à 16h30
à Saint-Marcellin

Maison de territoire Sud-Grésivaudan

Quels sont les premiers signes ?

Comment préserver son capital auditif ?

Quels moyens de compensation ?

Ne pas jeter sur la voie publique

RENSEIGNEMENTS
Maison du territoire du Sud-Grésivaudan
Avenue Jules David
38160 Saint-Marcellin
TEL : 04 76 36 38 38

Vie du village.....

REGLEMENTATION RAPPEL

Pour la sécurité des usagers de la route, l'élagage est une opération nécessaire pour pouvoir assurer la lisibilité de la signalisation et la visibilité dans les carrefours ou les virages.

Voici quelques exemples de situations où la végétation est gênante voire dangereuse

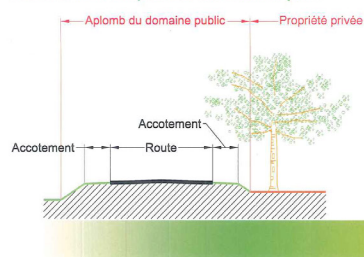


Rappel de la réglementation :

Les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol du domaine public routier départemental doivent être coupés :

- Les coupes doivent être faites à l'aplomb des limites du domaine public.
- Les coupes relèvent de la responsabilité des propriétaires ou des fermiers.

Schéma de limite d'empiètement sur le domaine public



INFO SICTOM

POUR TRIER CE QUI PIQUE

PATIENTS EN AUTO-TRAITEMENT

CES BOÎTES SONT SYSTÉMATIQUES

GRATUIT EN PHARMACIE

INFORMEZ-VOUS SUR WWW.DASRI.FR

VOUS TRIEZ NOUS COLLECTONS

Points de collecte des boîtes DASRI

Lieu de collecte	Adresse	Commune
Déchèterie de St Sauveur	150 Route de la Croix de May	ST SAUVEUR
Pharmacie des cèdres	Avenue de provence	ST MARCELLIN
Pharmacie du kiosque	7 Place d'Armes	ST MARCELLIN
Pharmacie centrale	7 Rue Château Bayard	ST MARCELLIN
Pharmacie Fraisse	518 Grande Rue	CHATTE
Pharmacie Mortemousque	Place du Lavoir	ST ROMANS
Pharmacie Cosnard Jean	Grande Rue, Le Village	ST ANTOINE L'ABBAYE
Pharmacie des Alpes	4 Rue Auguste Favot	VINAY
Pharmacie Berard Mingat	14 Place de l'Hôtel de Ville	VINAY
Pharmacie Montagnat Rentier	Rue Gambetta, Grande Rue	PONT EN ROYANS
Pharmacie Selarl de L'aqueduc	Place des Loges	ST NAZAIRE EN ROYANS
Pharmacie des Aromes	Route de Montfalcon	ST LAURENT EN ROYANS
Pharmacie de St Jean	Place de l'Eglise	ST JEAN EN ROYANS
Pharmacie du Royans	20 Rue Jean Jaurès	ST JEAN EN ROYANS
Pharmacie Videlier	11 Place Jean Jaurès	TULLINS
Pharmacie Aubret	18 Route de Grenoble	TULLINS

Vie du village.....

CASTING!!

CASTING CINÉMA : RECHERCHE « ENFANTS CONSTRUCTEURS DE CABANES »

Bonjour,

Je suis réalisateur de film documentaire, diplômé des Beaux-Arts et d'un Master 2 en Cinéma Documentaire.

Après avoir réalisé un premier film sur l'installation agricole d'un jeune éleveur de brebis en Haute-Savoie, je m'intéresse maintenant au territoire de la forêt. J'aimerais interroger le rapport que l'on a avec le territoire de la forêt, en filmant différents personnages qui ont chacun un usage spécifique de la forêt. Parmi ces "usagers", j'aimerais filmer un groupe d'enfants se construisant une cabane.

JE CHERCHE DES ENFANTS QUI AIMENT LA NATURE, QUI ONT DÉJÀ UNE PRATIQUE DE CONSTRUCTION DE CABANE, QUI SAVENT CHOISIR LE BOIS, LE CLOUER OU L'ATTACHER, ET QUI ONT L'HABITUDE DE PARCOURIR LA FORÊT. ILS DOIVENT CONSTRUIRE LEUR CABANE EN DEHORS D'UN CADRE SCOLAIRE OU PERISCOLAIRE, ET SANS L'AIDE D'UN ADULTE. LES ENFANTS DOIVENT DONC ÊTRE ASSEZ GRAND : 10 À 13 ANS ENVIRON.

DANS L'IDÉAL, JE CHERCHE UN GROUPE DE 3 A 6 ENFANTS, SI POSSIBLE MIXTE. LA CABANE DOIT IMPÉRATIVEMENT ÊTRE CONSTRuite À L'INTÉRIEUR DE LA FORÊT (DANS UN ARBRE OU PAS).

Je travaille en indépendant avec l'aide d'un producteur. Mon premier film, *Sous nos pas*, a été sélectionné dans de nombreux festivals de cinéma (en France et à l'étranger), et a été diffusé sur TV8Mont-Blanc et Lyon Capitale TV. J'interviens par ailleurs régulièrement en milieu scolaire pour animer des ateliers de réalisation avec des enfants. J'ai moi-même souvent construit des cabanes étant enfant, dans la montagne où j'ai grandi en Haute-Savoie.

La séquence des enfants se construisant une cabane ne sera qu'une partie du film. Je ne mets jamais mon travail sur des chaînes internet du type YouTube, et bien sûr, rien ne sera fait, ni en réalisation, ni en diffusion, sans l'accord des parents.

Si vous êtes intéressés ou si vous voulez plus d'informations, merci de me contacter au :

06 23 21 33 04

ou

04 37 70 61 23

a.jacquand@gmail.com

Merci de votre participation,
Cordialement,

Alexis Jacquand



Vie du village.....

MISSION LOCALE: SERVICE CIVIQUE



MISSION LOCALE
Pays du Sud-Grésivaudan

Vous êtes jeune et motivé(e), à la recherche d'une première expérience professionnelle sans diplôme ni expérience exigés ? Le Service Civique est fait pour vous!

Ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, il vous permet de vous engager sur des missions d'intérêt général : santé, culture, environnement, solidarité, citoyenneté, mobilité internationale etc.

La Mission Locale propose tout au long de l'année des missions de Service Civique sur St Marcellin, Vinay, Pont en Royans et les alentours.

Les missions sont :

- Ouvertes à tous les jeunes de 16 à 25 ans
- Sans conditions de diplôme
- Indemnisées 577,08€ net par mois
- De 6 mois, 24h par semaine
- Compatible avec une poursuite d'études ou un emploi à temps partiel

Contact Mathilde ROUDET : mathilde.roudet@pays-saint-marcellin.fr ou l'accueil de la Mission locale 04.76.38.83.42

Médiateur de la culture pour tous Médiation auprès des publics du centre d'art contemporain

Type de contrat : **Service civique**
Durée de la mission : **6 mois**
à partir du printemps 2017 (dès que possible)
Rythme : **24h par semaine**
Indemnité : **selon la législation en vigueur**

PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

Implantée depuis 1986 en milieu rural, sur le territoire du Pays Sud-Grésivaudan, au sein du Parc Naturel du Vercors, la Halle Jean Gattégno a une double nature : le même lieu accueille à la fois le centre d'art et la médiathèque. Cela crée synergie originale et fructueuse qui est à l'origine de nombreuses rencontres, de transversalité et de lien social.

Le centre d'art est un lieu consacré à la création contemporaine qui s'inscrit dans une dynamique de soutien à l'art actuel, d'ouverture et d'expérimentation. Depuis la fondation, la programmation artistique de la Halle a toujours été orientée par le désir de présenter un large échantillon de l'art contemporain. Fidèle à ses missions de diffusion de la création contemporaine, la Halle a invité plusieurs artistes à produire des expositions in situ en lien étroit avec les habitants et le territoire.

Le temps des expositions est rythmé par des nombreuses activités satellites (résidences d'artistes, projets hors-murs, éditions...) et culturelles (conférences, visites, rencontres...).

En 2016, la Halle recherche une personne en service civique pour travailler à la conception et l'animation des activités de médiation, sous la tutelle de la responsable du Centre d'art.

OBJECTIF D'INTERET GENERAL

Rendre accessible l'art contemporain pour tous.

LA MISSION

Au sein du centre d'art, le volontaire a pour mission de soutenir des projets visant l'accès à l'art contemporain pour un large public.

ACTIVITES

Dans le cadre de sa mission, le volontaire est amené à :

- Aller à la rencontre des jeunes et des habitants pour leur présenter et faciliter l'accès aux expositions, événements et aux activités culturelles de la Halle.
- Organiser des temps de découverte artistique à destination de publics qui en sont habituellement éloignés.
- Faire le lien et faciliter la rencontre entre la population, les bénévoles, les salariés chargés du projet, les partenaires et les artistes.
- Faciliter l'intégration de ces publics aux actions de la Halle.

OFFRE DE SERVICE CIVIQUE THÈME ENVIRONNEMENT / CITOYENNETÉ

Ambassadeur de la participation citoyenne des habitants et de la préservation de l'environnement et des gestes éco-citoyens

Où ?

A St Marcellin / St Sauveur, dans les locaux de PAISS et de la recyclerie

Quoi ?

Le volontaire a pour mission de recréer du lien social entre la population et le réseau associatif local et de favoriser une dynamique sur le territoire et entre les habitants. Le volontaire aura aussi pour mission de sensibiliser les habitants et les jeunes à l'environnement et aux gestes éco-citoyens

Le volontaire est amené à :

- Aller à la rencontre des habitants pour faire connaître l'Insertion par l'activité économique et l'économie sociale et solidaire
- Faire connaître et faciliter leur accès aux services et manifestations proposés par PAISS
- Participer à l'animation d'actions locales faisant participer la population.
- Aller à la rencontre des habitants pour les sensibiliser aux gestes éco-citoyens
- Participer à des événements en faveur des gestes éco-citoyens

Quand ? Dès que possible

Comment ? 6 mois, 24 heures par semaine, indemnisé 577€/mois.

Pour qui ? Les missions de service civique sont ACCESSIBLES À TOUS LES JEUNES ENTRE 16 ET 25 ANS, sans condition de diplôme, d'expérience professionnelle, de connaissance particulière. Pour postuler, envoyez votre CV à la Mission locale de St Marcellin. Contact : Mathilde ROUDET : mathilde.roudet@pays-saint-marcellin.fr

VINAY
RESIDENCE BRUN FAULQUIER

OFFRE DE SERVICE CIVIQUE

L'EHPAD Résidence Brun Faulquier recherche :

Un accompagnant de personnes en perte d'autonomie dans un EHPAD à travers des activités sociales et l'animation d'ateliers

Objectif :
Accompagner des personnes en perte d'autonomie et créer du lien social à travers la mise en place d'une dynamique intergénérationnelle par l'élaboration de vecteurs de transmissions de savoirs.

Conditions :
Jeunes de 18 à 25 ans.
Pas de diplôme exigé.
Durée : 6 mois à compter du mois de mars 2017
Lieu : EHPAD Résidence Brun Faulquier, 11 avenue Brun Faulquier – 38470 Vinay
Rémunération : 107,58€ (part établissement)

Les Activités :

- ✓ Mettre en place des ateliers afin de collecter les récits des personnes âgées afin de valoriser le patrimoine du territoire (création d'un support)
- ✓ Favoriser la rencontre des personnes âgées avec les jeunes (écoles, associations...)
- ✓ du territoire en mettant en place un lieu et un temps d'échanges et de rencontres
- ✓ Participer avec les professionnels à la mise en place de temps d'animation (organisation et réalisation d'activités, de journées thématiques...).

➤ Offre disponible à la mission locale Pays du Sud Grésivaudan et sur www.service-civique.gouv.fr

➤ Envoyer une candidature par email à emploi@emsleperron.eu ou par courrier à :
Résidence d'Accueil et de Soins Le Perron,
Mme Nathalie VIALET, Directrice des Ressources Humaines
BP 36 – St Sauveur
3160 Route d'Izeron
38160 Saint Marcellin cedex

Vie du village.....

MISSION LOCALE: INFOS



MISSION LOCALE
Pays du Sud-Grésivaudan

ACTION PARRAINAGE JEUNE ENTREPRISE Ensemble pour réussir

LA MISSION LOCALE PAYS DU SUD-GRÉSIVAUDAN RECHERCHE DES PARRAINS/MARRAINES chefs d'entreprises, salarié(e)s, élus, jeunes retraité(e)s issu(e)s du monde économique, institutionnel ou associatif pour renforcer l'accompagnement des jeunes en recherche d'emploi et accroître l'égalité des chances.

Piloté conjointement par les services de l'Etat en charge de l'emploi (Direccte et Politique de la ville), ce dispositif Parrainage vise à mettre en relation un(e) « parrain /marraine» disposant d'un réseau, d'une expérience professionnelle reconnue avec un(e) «filleul(e)» rencontrant des difficultés d'intégration professionnelle.

Vous êtes intéressé(e)s, vous souhaitez en savoir plus :

VOS CONTACTS PARRAINAGE A LA MISSION LOCALE

Cécile TABARDEL, responsable emploi
Maud de ROSSI, conseillère relations entreprises
Tél : 04 76 38 83 42



MISSION LOCALE
Pays du Sud-Grésivaudan

LA GARANTIE JEUNES : un passeport vers l'emploi et l'autonomie

La garantie jeunes est un nouveau dispositif mis en place par la Mission Locale du Pays Sud Grésivaudan. Elle est destinée aux jeunes de 18 à 25 ans qui ne sont ni en emploi, ni à l'école, ni en formation. L'entrée sur le dispositif est liée à des conditions de ressources et est validée par une commission d'attribution.

L'objectif est de redynamiser le parcours des jeunes pour leur permettre d'atteindre une autonomie sociale et financière. Pour ce faire 2 conseillers accueillent les jeunes pendant 1 mois en ateliers

collectifs avant de les suivre individuellement et de manière renforcée pendant 1 an.

La « mini entreprise » Garantie Jeunes permet à chacun de travailler sur son projet, en multipliant les expériences professionnelles (stages, contrat, bénévolat), en reprenant une formation, en rencontrant les acteurs locaux (logement, mobilité, budget....), en faisant des choix.

Des responsables d'entreprises ont accepté de parrainer les promotions, ce qui signifie qu'ils viennent à la rencontre des jeunes pour leur faire part de leur expérience, leur donner des conseils ou leur permettre de visiter des entreprises. Nous les remercions pour leur collaboration

Entrer dans la Garantie Jeunes, c'est un engagement réciproque sur 1 an. Pour sécuriser les parcours et faciliter la mise en œuvre des projets, une allocation est versée mensuellement.

Pour les jeunes et les partenaires économique, si vous êtes intéressé(e), il suffit de contacter la Mission Locale au 04.76.38.83.42

Jeunes de 16 à 25 ans, la Mission locale vous propose un accompagnement personnalisé avec de nombreux services :

- Offres d'emplois, contrats aidés
- Parrainage
- Formations professionnelles
- Orientation et évolution professionnelle
- Informations santé
- Garantie jeune
- Service civique
- ... et bien d'autre encore !

Vous serez forcément intéressé par l'un de ces thèmes pour préparer votre avenir. Venez rencontrer vos conseillères Magali et Mathilde les jeudis de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h avec ou sans rendez vous au

Pôle des Services, 3 avenue Brun Faulquier,
38470 VINAY

Et à St Quentin sur Isère 1 lundi par mois
dans les locaux de la Mairie.

Contact : 04 76 38 83 42 ou missionlocale@pays-saint-marcellin.fr

Et rejoignez-nous sur Facebook

Vie du village.....

MISSION LOCALE: INFOS


MISSION LOCALE
Pays du Sud-Grésivaudan

 RESEAU POUR
L'EMPLOI
DES JEUNES

Génération 16-25

www.missionlocale.sud-gresivaudan.org

N°22

Janvier à avril 2017

A la une

Parole de jeunes

«La Garantie Jeunes m'a permis d'avoir plus confiance en moi car avant je n'allais pas vers les autres mais maintenant j'y arrive.

Je n'aimais pas non plus être en formation car le fait d'être en groupe me gênait. Maintenant, cela me fait moins peur et j'ai pu intégrer la formation Préparation au Code de la Route à l'Escale. Je suis inscrite à l'auto-école

« Kay-Conduite » à Saint-Marcellin pour passer mon code.

A partir de janvier, je recherche un stage de 3 semaines dans un salon de coiffure dans le but de préparer un CAP. Sinon, je suis à la recherche d'un emploi dans la vente et je suis très motivée.

Etre rentrée dans la Garantie Jeunes m'a permis d'avoir de nouveau le moral car avant, je ne sortais pas. Cela m'a changé les idées et je me suis même inscrite à la zumba pour être en forme».

Magnolia DELATTRE
1ère promotion GJ

Le service civique

Ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, il vous permet de vous engager sur des missions d'intérêt général : santé, culture, environnement, solidarité, citoyenneté, mobilité internationale, etc.

La Mission Locale propose tout au long de l'année des missions de Service Civique sur St Marcellin, Vinay, Pont en Royans et les alentours. Les missions sont :

- Ouvertes à tous les jeunes de 16 à 25 ans
- Sans conditions de diplôme
- Indemnisées 577,08 € net par mois
- De 6 mois, 24h par semaine
- Compatibles avec une poursuite d'études ou un emploi à temps partiel

Souhaitez-vous vivre une expérience enrichissante ? Renseignez-vous à la Mission Locale.

Vie quotidienne

La nouvelle carte Illico solidaire

La Région Auvergne - Rhône-Alpes a décidé de faire converger ses dispositifs de tarification TER « solidaire » Auvergne (Billet S) et Rhône-Alpes (carte illico Solidaire) destinés aux publics en insertion sociale et professionnelle.

Ce dispositif Illico Solidaire est opérationnel depuis le 1^{er} novembre 2016 et ouvre droit à une réduction de 75 % sur les billets TER pour l'ensemble des parcours régionaux, quel que soit le motif de déplacement en semaine et week-end.

Pour les jeunes suivis en Mission Locale, l'éligibilité à Illico Solidaire est soumise à deux conditions :

- Que le jeune ait eu 2 entretiens
- Qu'il soit inscrit dans un programme d'accompagnement renforcé ou un dispositif de formation régional ou national.

Pour les jeunes titulaires de l'AAH ou d'une pension d'invalidité dont les revenus annuels n'excèdent pas 80 % du SMIC, la carte Illico Mobilité ouvre droit à une réduction de 90% sur les billets TER pour l'ensemble des parcours régionaux, quel que soit le motif de déplacement en semaine et week-end.



JANVIER 2017

Le Président, Jean BRISELET, les membres du Conseil d'administration, la Direction et l'équipe de la Mission Locale Pays du Sud-Grésivaudan vous présentent leurs meilleurs vœux en ce début année.

Jeudi 26 : Simulation d'entretien d'embauche avec l'association Ecti

FEVRIER 2017

Vendredi 3 : Visite du Mondial des Métiers à Lyon (transport gratuit en car au départ de la Maison de l'Economie à St Marcellin)

Jeudi 16 : Forum des métiers de l'Animation

Jeudi 23 : Simulation d'entretien d'embauche avec l'association Ecti

MARS 2017

Jeudi 16 : Jobdating Industrie

Semaine du 20 au 24 : Dans le cadre de la «Semaine de l'Industrie», vous pouvez découvrir les métiers de l'industrie du territoire à la Mission Locale en salle d'attente : Expo photos Films

Jeudi 30 : Simulation d'entretien d'embauche avec l'association Ecti

AVRIL 2017

Jeudi 27 : Simulation d'entretien d'embauche avec l'association Ecti

Vie du village...

ETAT CIVIL

Il a vu le jour...

Leyman DONOSO né le 29 décembre 2016, fils de Claudio et Samia Donoso, rue St Joseph



Il nous a quittés...

André ESCOFFIER le 14 février 2017, le Giet

SUITE DE «HOSPITALITÉ D'HIER ET D'AUJOURD'HUI»

Sachez que l'événement de novembre dernier intitulé "Hospitalité d'hier et d'aujourd'hui", du 2 novembre 2016 à Cognin les Gorges, a ouvert sur un projet plus large courant jusqu'à la Biennale: une enquête ethno-historique avec Benjamin Vanderlick et Philippe Hanus sur cet accueil à Cognin : ils sont dans la phase de recherche pour rencontrer des témoins, visiter, collecter tous documents qui peuvent faire référence à cette époque.

C'est donc avec plaisir qu'ils étudieront les éléments de toute personne ayant vécu de près ou de loin cette expérience.

Merci de les apporter en mairie de Cognin les Gorges ou de contacter la mairie (04 76 38 31 31 ou mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr) qui se chargera de les réceptionner.

Aussi, nos deux historiens, Benjamin Vanderlick et Philippe Hanus se proposent de faire un premier retour sur leur collecte à Cognin les Gorges à la salle des fêtes samedi 17 juin à partir de 18h00.

Ce temps de retour sera suivi d'un temps convivial sous forme d'apéro/pique-nique partagé. Retenez votre date, ils seront heureux d'échanger sur leur recherche.

BLOC - NOTE

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

Lundi 8h00-12h30 13h30-16h30
Mardi 8h00-12h30 13h30-19h00
Mercredi 8h00-12h00
Vendredi 8h00-12h30 13h30-19h00

Permanence des élus : le vendredi de 18H à 19H ou sur rendez vous

Tel 04.76.38.31.31

HORAIRES DE L'AGENCE POSTALE

Lundi, mardi, jeudi ,vendredi : 8H45 à 11H
14H à 15H30
Samedi : 9H à 11H
(Fermée le mercredi)

Tel : 04 76 38 31 00

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE DE VINAY

Lundi, Mercredi et Jeudi : 13h30 à 18h00
Mardi et Vendredi : 09h00 à 12h00
13h30 à 18h00
Samedi : 09h00 à 18h00

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE

Mardi : 15H30 à 19H et
Vendredi : 17H à 19H

CONTACT LOCATION SALLE DES FETES :
Laëtitia MALANDRINO : 06 31 86 56 07

L'écho des Gorges
Bulletin d'informations municipales
Mairie de Cognin-les-Gorges
Tel 04.76.38.31.31 ou Fax 04.76.64.08.32
Email: mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr

Directeur de Publication
Patrice FERROUILLAT

Rédacteur en Chef
Sophie BOREL

Illustration, photos
Isabelle CLEMENT, Michel Giuliani, Geoffrey GIRARD, Christiane VEYRET

Service Communication
Yolaine WINGERTER

Comité de Rédaction
Sophie BOREL, Carolle MORELL
Isabelle CLEMENT

Ont participé à ce numéro
Les associations de Cognin

Ne pas jeter sur la voie publique
Tirage à 270 exemplaires.